YERRES

Secrétariat Général
N° tél. : 69.49.76.21
N/Réf. : NDA/ED/MR

DECISION N° 98/28

OBJET : Contrat à intervenir avec la Société N.R.G. France S.A. pour l'entretien de trois photocopieurs.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

VU les décisions n° 96/4, n° 96/117 et n° 96/139 relatives à la location de photocopieurs de marque Nashuatec de type 4355, 4660 et 4670,

VU la décision n° 98/9 attribuant à la Société N.R.G. France S.A,. par marché négocié, l'entretien du parc de photocopieurs de la ville, à compter du 1er février 1998,

CONSIDERANT que ces trois photocopieurs loués par la ville et ne lui appartenant donc pas, n'ont pu être intégrés au marché susvisé,

CONSIDERANT qu'il convient néanmoins d'assurer leur maintenance,

DECIDE

DE SOUSCRIRE un contrat d'entretien des photocopieurs de marque Nashuatec, type 4355, 4660 et 4670, avec N.R.G. France S.A. dont le siège est à CRETEIL - 94042 - 5, avenue Fernand Pouillon, à compter du 1er février 1998 et ce jusqu'à la fin des échéances de location correspondantes.

DIT que le prix unitaire des copies s'élève à 0,056 F H.T., sur la base des relevés trimestriels des compteurs de ces appareils.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de la commune, exercice 1998, fonction 0, sous-fonction 022, nature 61561.

Fait à Yerres, le 10 Février 1998

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

REÇU LE
17 FEV. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

151